

COMMUNIQUÉ pour diffusion immédiate

Augmentation des prestations d'aide sociale - ou quand l'éléphant n'accouche même pas d'une souris...

Sherbrooke, 31 octobre 2013 – Nous sommes très déçus des mesures annoncées aujourd'hui par la ministre Agnès Maltais, qui nous promettait ce printemps des augmentations significatives des prestations d'aide sociale pour les personnes seules. Avec ces 20 \$ qui s'ajoutent aux 604 \$ accordés auparavant, nous n'arrivons même pas à 50 % de la Mesure du panier de la consommation, mesure élaborée par Statistiques Canada qui détermine le niveau de revenu suffisant pour couvrir les besoins de base.

Invoquant la « solidarité », la ministre tourne le dos aux engagements prévus dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous rappelons que cette loi a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002 sous la gouverne du Parti Québécois. De plus, le gouvernement ne répond pas aux exigences de l'article 45 de la Charte des droits et libertés de la personne qui stipule : « Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent. »

Après avoir annoncé en avril des coupures de 129 \$ à des milliers de prestataires, il est difficile d'imaginer que cet ajout de 20 \$ constitue un gain leur permettant de sortir de la pauvreté.

Nous demandons à Mme Maltais : qui peut vivre décemment avec 624 \$ par mois? Le pourriez-vous ?

Sylvie Bonin, Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF)

Line Marcoux, Table d'action contre l'appauvrissement en Estrie (TACAE)

-30-

Pour information:

Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF Estrie

Tél.: 819-563-8144 Cell.: 819-574-5198